

**"Le virus ne circule pas tout seul, c'est l'homme, porteur du virus, qui circule."**

□

***Retrouvez ici les informations utiles concernant l'épidémie de coronavirus ou Covid 19.***

□

**Le port du masque est obligatoire sur □ l'ensemble du département pour les personnes de plus de 11 ans et ce jusqu'au 26 avril inclus.**

**pour plus de détail consultez l'arrêté préfectoral [ICI](#).**

□

**Confinement national à partir du samedi 03 avril, de 06h à 19h, vous pouvez vous déplacer sans attestation, mais avec un justificatif de domicile uniquement pour vous promener autour de chez vous dans un rayon de 10km, pour tous les autres motifs, vous devez présenter une attestation. Pour télécharger l'attestation c'est [ICI](#).**

□

**Le couvre-feu à 19h reste en vigueur.**

**Vous devez vous munir d'une attestation pour vos déplacements entre 19h et 06h. Vous pouvez la télécharger [ICI](#).**

□

**La vaccination des personnes de plus de 75 ans ainsi que des personnes à haut risque de forme grave commence ce lundi 18 janvier 2021.**

**vous pouvez consulter la liste des centres de vaccination en Vendée ainsi que leurs coordonnées [ICI](#).**

**Pour un accès direct à la plateforme de prise de rendez-vous Doctolib c'est [ICI](#).**

□

**Nous souhaitons que tous les habitants appliquent les consignes sanitaires □ :**

**Il ne s'agit pourtant pas de renouer avec nos anciennes habitudes, le virus est toujours actif et il circule, les précautions de distanciation physique notamment doivent continuer à être respectées. Prenez soin de vous et des autres....**

□

**Lorsque vous devez sortir et être en contact avec d'autres personnes, voici un rappel des gestes barrières pour se protéger et protéger les autres :**

**- Porter un masque.**

**- Se laver très régulièrement les mains au savon ou avec du gel hydroalcoolique.**

**- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique et le jeter ensuite.**

**- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter après usage.**

**- Ne pas se toucher le visage.**

**- Se tenir à distance de vos interlocuteurs, ne pas se serrer les mains ni s'embrasser.**

□

**Pour connaître la situation dans notre région, vous pouvez consulter le bulletin journalier de l'ARS (Agence Régionale de Santé) des Pays de la Loire [en cliquant ici](#)**

□

***Pour votre sécurité et celles de tous, l'équipe de professionnels de santé des Rives de l'Yon organise un***

***lieu unique avec les conditions d'hygiène sanitaires nécessaires. En cas de symptômes du covid 19 (toux, fièvre, symptômes ORL..) les consultations de 14 à 16h se font sur RDV uniquement. Pour prendre RDV appelez votre médecin traitant ou le 116 117 (si vous n'avez pas de médecin traitant). Le lieu de consultation vous sera alors précisé. En cas de symptômes graves, appelez le 15.***

□

**Numéro vert pour toutes question sur le virus 24h/24 et 7j/7 :**

**0800 130 000**

**(cette plateforme n'est pas habilité à dispenser des conseils médicaux)**

□

***Ci-dessous retrouvez par thème des informations en lien avec la gestion de la crise :***

□

**Les masques jetables, gants, mouchoirs, lingettes doivent être jetés dans les ordures ménagères, il ne doivent pas être mis dans les sacs jaunes.**

## **Santé-social**

- Informations parentalité, familles et Covid □ [ICI](#)
- Informations sur les violences domestiques □ [ICI](#)
- Information sur le nouveau n° vert mis en place pour les gens en situation de handicap ou leurs aidants □ [ICI](#)

## Entreprises-artistes-commerces-associations

- information concernant les aides aux associations [ICI](#)
- Informations du ministère de l'économie et de la Chambre de Commerce et d'Industrie à destination des entreprises [ICI](#) et [ICI](#)
- Artisans qui rencontrez des difficultés vous pouvez vous adresser à la chambre des métiers et de l'artisanat au 02.51.44.35.20 ou [entreprises85@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:entreprises85@artisanatpaysdelaloire.fr)

□

□



